

SNUDI FO 13

FO
la force syndicale

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

Dir. de publication : L. Bernabeu

ISSN 09807586 N° CPPAP 1117506275

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Bulletin n° 146

1 euro

janvier- février 2015

Déposé le 23/ 01/ 15 .

Dispensé de timbrage **Marseille Carré Pro Montgrand**

Rassemblement national le 16 décembre

La confédération FO a réaffirmé :
Non au pacte de responsabilité !
Non à l'austérité ! Non à la loi Macron !



Elections professionnelles : FO progresse largement !

Merci aux personnels qui ont voté FO !
Nous respecterons le mandat confié.
En toute indépendance , nous défendrons
votre statut et vos droits ! *en page 2*

Dénonciation des attentats,
défense des libertés démocratiques,
de la laïcité, des services publics,
de l'école et de ses personnels ...

Déclaration FO

au CSE du 15 janvier *en page 3*

Education prioritaire

FO l'a dit devant l'IA le 17 décembre :
aucune école ne doit perdre de moyens,
aucun enseignant ne doit perdre de salaire !
C'est ce mandat que FO défendra au CTA
le 20 janvier 2015. *en page 2*

Carte scolaire

Crainte de fermeture, besoin d'ouverture,
renvoyez votre dossier au syndicat !
Enquête disponible sur notre site www.snudifo13.org

Promotions :

CAPD du 18 décembre *en page 4*

Bientôt sur notre site :
les réunions
d'information syndicale
du 2nd trimestre ...

Plus d'infos ?
C'est sur le site
www.snudifo13.org

En 2015 ,
je confirme mon vote,
j'adhère au SNUDI FO !

Elections professionnelles 2014

Le 4 décembre 2014 avaient lieu les élections professionnelles dans les trois fonctions publiques (d'Etat, hospitalière et territoriale) en application des accords de Bercy sur "le dialogue social et la représentativité" que FO n'avait pas signés.

Force Ouvrière poursuit sa progression et augmente sa représentativité !

Elle progresse dans les trois fonctions publiques et confirme sa première place de confédération dans la fonction publique d'Etat.

A l'Education Nationale, la Fédération FNEC FP FO conforte sa troisième place et obtient un deuxième élu au Comité Technique Ministériel.

Dans l'Académie d'Aix Marseille (Comité Technique), FO devient la **deuxième organisation**, devant l'UNSA et après la FSU.

Dans les Bouches du Rhône, pour le premier degré, c'est une progression remarquable du SNUDI-FO 13 qui passe de 1 à 3 élus à la CAPD

avec une progression de 458 voix par rapport à 2011.

Il y aura donc 3 élus SNUDI-FO titulaires sur 10, 4 SNUipp-FSU et 3 SE-UNSA.

CTA Aix-Marseille – Marseille

Organisation	Voix exprimées	Pourcentages	Sièges
FSU	6571 (- 863)	35,29	5 (-1)
FO	3346 (+ 983)	17,97	2 (+1)
UNSA	3140 (+ 610)	16,87	2
CGT	1432 (+ 201)	7,69	1
SUD	1109 (+ 75)	5,96	0
SIAES	1088 (+ 14)	5,84	0
CFDT	1004 (- 70)	5,39	0
SNALC	822	4,42	0
SNTPEP	106	0,57	0
Total	18618	100	10

CAPD Bouches du Rhône

Organisation	Voix exprimées	Pourcentages	Sièges
SNUipp-FSU	1463 (-319)	36,66 %	4 (-2)
SE UNSA	976 (+115)	24,46 %	3 (=)
SNUDI FO	957 (+458)	23,98 %	3 (+2)
SGEN-CFDT	158 (+ 12)	3,96 %	
SUD Education	142 (- 64)	3,56 %	
CGT Educ-action	150 (+ 21)	3,76 %	
SNE-SNALC	127 (+ 30)	3,18 %	
CFE-CGC	17	0,42 %	
Total	3990		

Le SNUDI-FO 13 remercie les 957 collègues qui ont voté pour les listes FO !

Par votre vote, vous avez donné à notre Fédération de l'Enseignement et à notre syndicat, le SNUDI-FO, le mandat de poursuivre et d'amplifier l'activité syndicale, pour la défense des revendications, du statut national de Fonctionnaire d'Etat, de l'Ecole publique laïque.

Ce vote exprime clairement une opposition totale à la dégradation des conditions de travail, à l'autoritarisme de l'administration, à la territorialisation de l'Ecole publique par les décrets Peillon/Hamon des rythmes scolaires, à la déréglementation du droit à mutation ...

Il exprime le refus de l'austérité ; et l'exigence de l'augmentation générale des salaires, de l'abaissement des effectifs, du maintien des moyens existants dans tous les établissements actuellement en Education Prioritaire, de la restauration des RASED, de l'augmentation de la brigade de remplacement, de la revalorisation financière en points d'indice de la fonction de Directeur avec une augmentation de leur décharge de service ...

Forts de votre confiance renouvelée, les élus et représentants FO à la CAPD, au CTSD, au CTA, aux CHS CT, au CDEN, ... assureront avec détermination leur mandat au service des personnels, en toute indépendance de l'Administration, des gouvernements et des partis politiques quels qu'ils soient.

Vos six représentants du SNUDI-FO 13 à la CAPD

Titulaires

Franck NEFF

Adj Elém St Tronc La Rose – MRS 10

Jean-Philippe BLONDEL

Brigade Mat Victor Hugo – Sausset

Laurence ROUVIERE

Adjte Elém Visitation – MRS 14

Suppléants

Sandra LOPEZ Y APARISI

Adjte Mat Jean Buon - Arles

Muriel LE CORRE

Adjte Mat Longchamp – MRS 4

René SOURoux

Directeur Elém Vignol – La Ciotat

Education Prioritaire

33 écoles prévues pour sortir du dispositif dans les Bouches du Rhône !

Le ministère a présenté la nouvelle carte de l'éducation prioritaire. La justification de l'administration est le rattachement au collège. Quand le collège de secteur n'est pas en EP, alors les écoles devraient "muter" et se voir privées de la labellisation "Education Prioritaire" et des dispositifs afférents !

Qui peut comprendre que toutes ces écoles se voient pénalisées, alors que leurs conditions de fonctionnement deviennent de plus en plus difficiles ? Qui peut comprendre que ces écoles (comme par exemple Airbel à Marseille ou Langevin Wallon à Septemes) ne soient plus en EP ? Qui peut accepter cette régression ?

Pour le SNUDI-FO ...

- **Aucun établissement scolaire actuellement en EP ne doit perdre ses moyens : pas un poste, pas une heure en moins, pas de redéploiement à moyen constant, pas de hausse d'effectifs dans les classes !**
- **Aucun enseignant ne doit subir une baisse de salaire !**
- **Les règles et seuils d'ouverture/fermeture des classes doivent être améliorés, et non supprimés comme le prévoit la circulaire du 4 juin 2014 pour toutes les écoles et pas seulement celle en EP !**

C'est le mandat que FO a défendu au Comité Technique Académique le 20 janvier devant le Recteur. Pour FO, le dossier n'est pas clos. Le syndicat accompagnera toutes les délégations d'école qui refusent leur sortie imposée de l'éducation prioritaire.

On le voit, la territorialisation que nous dénonçons sert à remettre en cause les conditions d'enseignement dans ces établissements. L'école des territoires s'oppose à l'école de la République.

Le 9 décembre, puis le 17 décembre, FO était en rassemblement devant l'Inspection académique avec les enseignants et parents mobilisés. Une délégation a été reçue au rectorat.

Les mesures transitoires pour la sortie (maintien du taux d'encadrement, de l'indemnité EP, de la bonification EP au mouvement,...) sont fondées sur le "regard bienveillant" (!) de l'administration et ne donnent aucune garantie pérenne.

Carte scolaire

De février à avril vont se tenir les diverses instances concernant la carte scolaire (CTA, CTSD, CDEN).

FO y défendra comme à l'accoutumée tous les dossiers confiés par les collègues.

Si vous craignez une fermeture dans votre école ou si vous demandez une ouverture de classe, renvoyez le dossier de votre école au SNUDI-FO ! (Voir enquête syndicale sur notre site)

Dénonciation des attentats, défense des libertés démocratiques, de la laïcité, des services publics, de l'école et de ses personnels ...

CSE = Conseil Supérieur de l'Éducation

Déclaration Force Ouvrière au CSE du 15 janvier

(Extraits)

.../... **FO a dénoncé et continuera à dénoncer avec force les actes barbares** commis dans les locaux de Charlie Hebdo, à Montrouge et dans le super marché de la Porte de Vincennes. Elle a apporté et continuera à apporter son soutien et à exprimer sa solidarité aux proches des victimes et à l'ensemble de la rédaction de Charlie Hebdo. Elle a rappelé et continuera à rappeler que **la liberté d'expression et la liberté de la presse sont des libertés démocratiques fondamentales.**

.../... Oui, les millions de citoyens qui se sont exprimés sous les formes les plus diverses ces derniers jours ont eu raison de mettre en avant la nécessité de défendre la République, la laïcité et les libertés démocratiques.

A ce propos, j'aimerais rappeler **qu'un des fondements de notre République, c'est l'existence de services publics** qui soient porteurs de valeurs d'égalité, de neutralité, de laïcité, de continuité mais aussi de proximité.

Or aujourd'hui on assiste à un démantèlement des services publics et, pour le justifier, l'argument avancé est toujours celui de la dette publique, du déficit budgétaire, de la dépense publique. 400.000 emplois publics détruits entre 2007 et 2014, loin de conduire à des économies, ont aggravé les inégalités.

.../... **Cela ne fait que renforcer nos inquiétudes sur les conditions de préparation de la rentrée prochaine.** .../... l'augmentation des effectifs des élèves ne sera une fois encore pas compensée par le nombre d'enseignants effectivement dans les classes.

Aujourd'hui, certains voudraient **faire porter une part de la responsabilité de événements tragiques de ces derniers jours sur l'école.** Il s'agirait, je cite, "d'une défaite éducative qui nous implique tous."

Nous ne pouvons pas l'accepter.

Les réformes récentes ont dégradé la confiance et aggravé les conditions de travail des personnels. L'école manque de postes et se débat dans une accumulation de mesures prises en application de la loi de refondation de l'école, expression dans l'Éducation nationale de la politique de rigueur et d'austérité.

Cette politique concentrée notamment dans le pacte de responsabilité et le projet de loi Macron assaille tous les services publics et doit être remise en cause. C'est pourquoi, après le rassemblement national du 16 décembre, le congrès confédéral FO de février discutera d'une initiative de grève interprofessionnelle avec manifestation nationale pour faire barrage à la rigueur et l'austérité que subissent tous les salariés.

Lundi 12 janvier, Madame la Ministre a réuni les représentants des organisations syndicales pour discuter de

la situation et "mobiliser l'école pour les valeurs de la République".

A cette occasion, **la FNEC FP-FO a rappelé notamment que la réforme de l'éducation prioritaire qui se combine avec les mesures de carte scolaire pour la prochaine rentrée, la poursuite de la désastreuse réforme des rythmes scolaires, les modifications apportées aux statuts des personnels,** la

régionalisation de la carte des formations professionnelles et de l'orientation scolaire, la substitution de l'apprentissage à la voie professionnelle de l'enseignement public **restent autant de mesures qu'il faut remettre en cause pour rétablir l'école de la République** qui, en aucun cas, ne doit devenir l'école des territoires.

La FNEC FP FO a également rappelé qu'il était indispensable de **revenir à un strict respect de la laïcité institutionnelle**, ce qui signifie que ni l'enseignement des religions, ni les représentants des religions n'ont leur place à l'école. **De la même manière les responsabilités des parents et les responsabilités de l'école sont distinctes**, et il faut respecter cette distinction.

Et, puisque nous parlons de laïcité, citons les propos tenus par Gérard Biard, rédacteur en chef de Charlie Hebdo dans son éditorial : *"Les outils pour résoudre les problèmes géopolitiques et sociaux existent mais ils sont inopérants s'il en manque un : la laïcité. Pas la laïcité positive, pas la laïcité inclusive, pas la laïcité je ne sais quoi, la laïcité point final."*

Pour FO, l'école laïque ce n'est pas l'école d'État, c'est l'école qui prépare au libre examen, c'est l'école qui instruit qui, au sens littéral du terme, signifie "mettre debout" ou, pour reprendre les termes de Jacques Muglioni "c'est le lieu où l'on apprend ce qu'on ignore pour pouvoir, le moment venu, se passer de maître."

Mais, pour préparer au "libre examen", pour mettre debout les élèves qui leur sont confiés, pour leur permettre de se passer de maître, **les enseignants ont besoin de la plus large indépendance et de leur liberté pédagogique.**

Cette indépendance, cette liberté pédagogique des enseignants, elles sont aujourd'hui encore inscrites dans leurs statuts nationaux de fonctionnaires d'État qui les mettent à l'abri des pressions d'où qu'elles viennent, qu'elles soient politiques, religieuses, économiques, associatives ou parentales.

Et à FORCE OUVRIERE nous entendons bien qu'il en soit toujours ainsi.

CAPD Promotions

La CAPD s'est réunie le 18 décembre et a entériné les promotions des personnels.

Ci-contre un tableau récapitulatif des promotions PE classe normale.

Besoin d'une info ?
Question sur votre avancement ?
N'hésitez pas à contacter le SNUDI-FO 13 !

à l'échelon	à l'ancienneté promouvables / promus	au grand choix (30% des promouvables)			au choix (5/7èmes des promouvables)		
		promouvables	promus	barème dernier promu	promouvables	promus	barème dernier promu
4	36/36						
5	83 / 60	78	23	15,500			
6	186 / 60	319	95	19,750	238	170	19,242
7	286 / 90	403	120	23,000	299	213	22,750
8	344 / 118	483	144	26,514	370	264	26,250
9	299 / 97	518	155	30,500	308	220	31,678
10	90 / 90	489	146	39,978	353	252	37,00
11	28 / 28	269	80	51,092	140	100	48,411

Se syndiquer, le premier des droits ... qui permet de faire respecter tous les autres!



Les cotisations SNUDI-FO fonctionnent à l'année civile.

SNUDI FO 13 – Carte 2015

Bulletin d'adhésion

(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

- Renvoyer fiche remplie et règlement à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille
- Chèques à l'ordre "SNUDI FO" / Encaissement vers la fin du mois (à indiquer au dos des chèques)
- Paiement en plusieurs chèques possible : autant que de mois non encore commencés en 2015
- Réduction d'impôt : réception début 2016 d'un reçu à joindre à la déclaration des revenus de 2015.

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation. Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				119 € (8,25)	122 € (8,5)	125 € (8,75)	131 € (9,25)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	158 € (11,5)	170 € (12,5)
Prof. Ecoles			125 € (8,75)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	149 € (10,75)	155 € (11,25)	170 € (12,5)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)
Hors Classe	164 € (12)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)	218 € (16,5)	230 € (17,5)	242 € (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité Stagiaire : 75 € Etudiant C2 : 40 € Retraité : 75 € EVS-AVS : 40 €

■ **Majorations** : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Nom et Prénom.....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole, Commune :

..... à : TD / TP Echelon:.....PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)